



Montreuil 29/09/2015

Syndicat national CGT Finances Publiques

•Case 450 ou 451
•263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
•www.financespubliques.cgt.fr
•Courriels : cgt@dgfip.finances.
gouv.fr

gouv.fr •dgfip@cgt.fr •Tél : 01.55.82.80.80 •Fax : 01.48.70.71.63

COMITÉ TECHNIQUE RÉSEAU DU 28 SEPTEMBRE 2015

Déclaration liminaire et compte-rendu

La CGT dans son introduction a souhaité rappeler cette histoire très noire d'un homme qui se jette du toit d'un immeuble et qui, interrogé à chaque étage répète : jusqu'ici tout va bien...

Pour la CGT, c'est la situation à la DGFiP! Sauf que ce sont bien les agents et les missions qui ont été jetés du dernier étage par la politique d'austérité du gouvernement et c'est la direction générale qui répond à leur place: jusqu'ici tout va bien...

Sauf que personne n'est dupe... plus rien ne va à la DGFiP parce qu'on vit une très forte période de réduction des moyens matériels, que les emplois diminuent eux aussi fortement et que les vacances d'emplois, elles, ne font qu'augmenter.

Les restructurations se multiplient, mais comme la Direction générale et ce gouvernement participent à une véritable omerta sur le sujet, la CGT a fait son recensement. Ainsi, rien que pour 72 départements, voici la situation de la DGFIP au 1er Janvier 2016 :

- ▶ 155 fermetures de Trésoreries ;
- ▶ 3 fermetures de Recettes des Finances ;
- 2 fermetures PRS;
- ▶ 1 fermeture de SIP :
- ▶ 13 fermetures de SIE;
- ▶ 5 fermetures PCE;
- ▶ 3 suppressions de BDV ;
- ▶ 17 spécialisations hospitalières ;
- ▶ 1 spécialisation OPHLM;
- ▶ 45 transferts du recouvrement de l'impôt ;
- ▶ 20 regroupements de SPF;
- 2 rapprochements SIP/CDIF;
- ▶ 33 mises en place de PCRP;
- ▶ 36 transferts enregistrement.

On assiste également, sur les missions de la DGFIP, à des restructurations à grande échelle, avec des conséquences directes sur les agents. Par exemple, le nouveau système du courrier CLIC ESI. Il aboutit à transformer l'envoi du courrier, sans que l'on s'inquiète de l'avenir du personnel qui a en charge cette question.

On ne peut donc pas dire que jusqu'ici tout va bien..., alors que la DGFiP est aujourd'hui en phase d'accélération dans ses restructurations. C'est plus qu'inquiétant sur le rôle de l'Etat dans les territoires et c'est à mettre en perspective avec la Loi NOTRé qui va être mise en œuvre. D'ores et déjà, le premier ministre devrait adresser une nouvelle instruction aux préfets en octobre 2015, afin d'assurer davantage de cohérence dans les évolutions des réseaux de services publics dans les territoires.



De plus pour la CGT, alors que ce CTR devait aborder le contrôle fiscal, nous relevons que malgré nos demandes formulées à plusieurs reprises depuis plus d'un an, l'ordre du jour de ce CTR n'aborde pas :

- 1. la programmation, la recherche, et l'animation du contrôle fiscal,
- 2. les objectifs et leur comptabilisation,
- 3. les frais de déplacement et le barème kilométrique,
- 4. l'encadrement des brigades,
- 5. les emplois (implantations et comblement des vacances),
- **6** les aménagements immobiliers, les outils informatiques et la documentation.

Depuis le CTR du 9 septembre 2014, introductif à un cycle de groupes de travail dédiés au contrôle fiscal, vous vous êtes contentés de dérouler vos orientations, satisfaisant ainsi uniquement en façade à vos obligations de dialogue social.

La Direction générale répondant à la commande politique du gouvernement entend réorienter le contrôle fiscal au service de l'entreprise. Le stage en entreprise des inspecteurs stagiaires placé sous le contrôle du MEDEF est particulièrement éloquent en la matière. Les « dix engagements du contrôle fiscal » répondent également à cet objectif.

Cette refonte complète du contrôle fiscal s'inscrit dans le droit fil des solutions libérales pour lutter contre le chômage : les entreprises seraient les moteurs de la croissance et de l'emploi, et à ce titre il serait nécessaire d'assouplir en leur faveur le droit du travail et le droit social comme d'être clément en droit fiscal. En effet, on ne peut à la fois revendiquer la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale et justifier une politique totalement au service des entreprises. L'ultralibéralisme conduit nécessairement à la négation du contrôle et de l'intervention de l'état.

La revue des missions appliquée au contrôle fiscal avec son volet sur le civisme fiscal constitue une nette accélération de cette refonte. Un distinguo est opéré entre les contribuables de bonne foi pour lesquels on appliquerait le rescrit et la relation de confiance et ceux malhonnêtes. Le volet dissuasif du contrôle fiscal est clairement abandonné par Bercy.

Vous restructurez la sphère du contrôle fiscal avec la constitution de pôles départementaux, le pilotage de la recherche par les DIRCOFI, l'abandon progressif du contrôle fiscal en territoire avec le transfert des emplois de brigades de vérifications des directions territoriales vers les DIRCOFI.

La barre des 50 000 contrôles annuels est aujourd'hui

remise en cause au motif que le qualitatif doit primer le quantitatif. La problématique de la programmation pourrait justifier un redéploiement d'effectifs. L'interrogation des pouvoirs publics sur le nombre de vérificateurs est posée. D'ores et déjà, des suppressions d'emplois sont prévues dans le contrôle fiscal comme cela a été annoncé par le délégué du Directeur général de l'Ile-de-France à la DNEF. La fin de la sanctuarisation du contrôle fiscal est donc actée.

Pour la CGT, au contraire, il est temps de faire un bilan des réformes de structures engagées ces 15 dernières années dans la sphère du contrôle fiscal, du management et de la fixation des objectifs. En effet, l'organisation des structures au plan territorial au plus près du terrain a du sens car elle répond au triple objectif du contrôle fiscal (dissuasif, répressif et budgétaire). La CGT est attachée à ces trois volets du contrôle fiscal. Si la CGT défend l'adaptation du service public aux besoins des populations et des territoires, elle s'oppose à l'abandon du volet dissuasif dans le seul but de réduire les moyens. La présence sur le terrain dans toutes les dimensions du contrôle fiscal (entreprises, particuliers, patrimonial, activités occultes, fraudes organisées...) justifie un maillage territorial étendu. Le volet dissuasif participe de la citoyenneté et du consentement à l'impôt et prévient les fraudes de demain.

La CGT revendique un retour à des structures alliant la gestion et la vérification avec la présence sur un même site des services de gestion, de programmation, de contrôle et de recherche. Elle revendique le maintien de tous les niveaux du contrôle fiscal (territorial, DIRCOFI, Directions nationales spécialisées) avec tous leurs emplois. Enfin, elle exige la réouverture du dossier relatif au régime indemnitaire et au remboursement des frais professionnels et de déplacement.

Ces évolutions ne sont pas sans conséquence sur la vie même de nos collègues au travail et sur leurs droits et garanties:

- Le droit à mutation est bafoué (cf dernier GT) ;
- La réforme territoriale est toujours là ;
- Le RIFSEEP devrait arriver, et cela alors même que la CGT le combat.

Les déclarations d'Emmanuel Macron sur le statut, oublient les raisons historiques de son existence et sont de véritables provocations.

En parallèle, le gouvernement parle à la presse de la DGFiP mais pas à ses personnels qui apprennent :

▶ L'obligation de généralisation de la télédéclaration. La CGT a déjà exprimé tout le mal qu'elle en pensait sur le fond. Sur la forme, le secrétaire d'Etat reçoit les fédérations le mercredi et ne leur dit rien. L'annonce est faite le vendredi. La campagne de communication du ministre autour du STDR. La CGT considère normal que l'argent dû soit recouvré, mais anormal que cela se fasse en dépeçant le reste du réseau.

Ces campagnes de communication sont intolérables pour les collègues qui voient leurs missions abandonnées ou sacrifiées, face au gouvernement auto satisfait de ses décisions.

Dans le même temps, de nouvelles idées ne cessent de naître ou de revenir, qui mettent en danger notre réseau :

- La caisse sans numéraire ;
- Le feuilleton de la retenue à la source, dont les dernières rumeurs confieraient le recouvrement à l'ACOSS ou aux banques;
- La revue des missions, transformée en revue des dépenses publiques à la DGFiP, expressément visée pour ses dépenses d'affranchissement.

Sans être exhaustif, la CGT ajoutera à l'ensemble de ces éléments que nous vivons dans une période où le dialogue social est complètement dégradé : l'exemple le plus parlant est celui des restructurations. Il n' y a même pas la transparence minimale de la part de la direction générale, qui permette de pouvoir débattre.

Cela fait un et demi que nous demandons de la transparence sur les services concernés. Il faut que les organisations syndicales inscrivent ce sujet à l'ordre du jour pour qu'il soit enfin évoqué.

Tout ceci est intolérable, c'est pour cela que la CGT appelle les agents de la DGFiP à ce mobiliser par la grève le 8 octobre, afin de faire entendre que d'autre choix sont possible à la DGFiP.

Dans ce contexte, la parole du directeur général est largement attendue et même si il en existe beaucoup d'autres, la CGT ciblera au moins trois points :

- Indemnitaire. La CGT a adressé il y a un an, un courrier pour la revalorisation indemnitaire, aucune réponse à ce jour. Quelle est la position de la direction générale?
- **Restructurations**. Oui ou non la direction générale va-t-elle poursuivre les restructurations ? La CGT revendique l'arrêt.. Si oui, quelle transparence pour les représentants des personnels, quelle ligne directrice, quel futur pour la DGFiP ?
- Droits et garanties, le socle issu de la fusion sera-t-il respecté?

RÉPONSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- A l'issue des interventions des différentes OS, le directeur général s'est longuement exprimé. Et s'il a expliqué qu'il était sensible à la gravité et à la tonalité des propos, il a surtout justifié ses décisions!
- ✓ Contrôle fiscal : il faut s'orienter vers une présence plus forte des DIRCOFI sur toute une série de sujets. Il est tout à fait logique que la DGFiP soit présente sur la question du STDR.
- ✓ Retenue à la source : différentes réunions sont prévues pour présenter l'évolution des choses et une rubrique « retenue à la source » sera ouverte sur ULYSSE.
- ✓ Postes à profils dans les pôles juridictionnels judiciaires et dans les autres services : la DGFiP doit garder un haut niveau d'expertise, pour cela il faut mettre en œuvre plus de postes à profil.

- Dialogue social: s'il n'y a pas de dialogue social sur les sujets, il prendra ses décisions et cela ne l'empêchera pas d'avancer. Il a ainsi particulièrement ciblé les règles de gestion à la DGFiP, qui dans le contexte actuel de rapport entre les charges et les emplois, doivent être adaptées sans être bouleversées.
- Evolution du réseau : il a affirmé qu'il n'existait pas de plan triennal, qu'il fallait distinguer les fusions de structures sur une même résidence de la disparition de structures d'une résidence, qui n'ont pas les mêmes conséquences. Il a affirmé que les postes à 2/3 agents n'étaient pas viables. Il a rappelé que la loi NOTRé aurait des conséquences sur notre réseau mais a accepté l'idée d'une étude d'impact de la réforme régionale. Il a admis la fourniture d'une liste des restructurations prévues pour 2016... sans donner de date de transmission.
- ✓ Télédéclaration obligatoire: il l'a souhaitée mais cela se fera sans disposition agressive pour les contribuables.
- ✓ Revalorisation indemnitaire, le DG l'a exclue de son champ de compétence !!! IL n'a souhaité rappeler que le débat sur la prime d'intéressement collective.
- ✓ Avenir des SPF : les évolutions en cours devraient aboutir à des réductions du nombre de SPF, les usagers n'ayant pas besoin de proximité!

Pour la CGT, l'image choisie initialement correspond bien à la réalité de la DGFIP. A écouter le directeur général, il n'y aurait ni restructurations importantes, ni évolutions fondamentales des règles de gestion... bref, jusqu'ici tout va bien!

Cela n'est pas la vision des organisations syndicales qui ont quitté ensemble la séance.(cf. communiqué commun).